



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 4 novembre 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot;
M. Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint et David Morin, greffier.

Est absent, M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-11-04-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-11-04-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points 14.2. « Salon des vins - 11 mai 2016 » et 14.3. « Comité administratif, Rencontre de travail portant sur le budget ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015 : ADOPTION

CA 15-11-04-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 15-11-04-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-11-04 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-11-04, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de commis à la cour municipale régionale sera en congé de maternité d'octobre 2015 à novembre 2016;

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-11-04-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée de treize (13) mois à madame Sabrina Tremblay, pour la période du 26 octobre 2015 au 25 novembre 2016 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 2 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.2. CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de conseillère en aménagement du territoire sera en congé de maternité de février 2016 à mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 610 00 141 à 100 % pour l'année 2016;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-11-04-06

Il est proposé par **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **de recruter** un conseiller en aménagement du territoire pour une durée déterminée de treize (13) mois, de février 2016 à mars 2017 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 9 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.



9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-36

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 437-36 a pour objet de modifier les normes applicables à la zone C-420 du Règlement de zonage numéro 437;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 437-36 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-11-04-07

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 437-36 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE RIGAUD - RÈGLEMENTS NUMÉRO 274-02-2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 274-02-2015 a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 274-201 afin :

- d'abroger l'article 3.4.3, car les dispositions plus contraignantes pour les bâtiments industriels et commerciaux ne sont plus requises;
- d'ajouter à l'article 3.5 une exception de nécessité de fondations pour un écocentre;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 274-02-2015 de la ville de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-11-04-08

Il est proposé par **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 274-02-2015 de la ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1276-11

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1276-11 a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 1276 afin d'interdire les structures à ossature de bois de plus de six (6) étages;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 1276-11 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudeuil-Soulanges

CA 15-11-04-09

Il est proposé par **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 1276-11 de la ville de Vaudeuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.2. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE - RECOMMANDATION DE LA MRC À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion doit être accompagnée d'une recommandation par résolution motivée de la MRC en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin qu'elle soit recevable;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise un lot situé à l'intérieur d'une affectation résidentielle para-urbaine au schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-11-04-10

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de donner** un avis favorable quant à la demande déposée par la Ville de Rigaud concernant l'exclusion de la zone agricole du lot numéro 3 609 750 situé au 265, chemin de l'Anse.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose le document aux membres.

14.2. SALON DES VINS - 11 MAI 2016

Monsieur Marc Roy informe les membres que le prochain salon des vins aura lieu le 11 mai 2016. Il ajoute que les organisateurs aimeraient que la plupart des maires soient présents bien que ce soit également la semaine des assises de l'UMQ.

14.3. COMITÉ ADMINISTRATIF – RENCONTRE DE TRAVAIL PORTANT SUR LE BUDGET

Les membres s'entendent pour que la rencontre de travail portant sur le budget ait lieu à l'auberge des Gallant, le 19 novembre 2015 à 15 h.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Christian Foisy du groupe « Les citoyens au courant » fait des affirmations et pose des questions en lien avec le renversement de la ligne 9B d'Enbridge.

Madame Lorraine Caron du groupe « Les citoyens au courant » fait des affirmations et pose des questions en lien avec le renversement de la ligne 9B d'Enbridge. Elle dépose également un document qui sera présenté à la CMM le 12 novembre 2015 dans le but que la CMM réexamine sa position dans ce dossier.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 15-11-04-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** la séance **soit levée** à 13 h 25.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier